

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION AU 1er JANVIER 2026

HONORAIRES CHARGES ACQUEREUR

(Sauf stipulations contraires prévues au mandat)

APPARTEMENTS - MAISONS - LOCAUX COMMERCIAUX <i>(Forfait et Taux d'honoraires TTC par tranche)</i>	
Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 5000 €
De 50 001€ à 100 000 €	10%
De 100 001 à 150 000 €	8%
De 150 001 à 200 000 €	7%
De 200 001 à 250 000 €	6%
De 250 001 à 400 000€	5,50%
Au-delà de 400 001 €	5%
TERRAINS <i>(Honoraires forfaitaires TTC)</i>	
Jusqu'à 50 000 €	6 000,00 €
De 50 001€ à 100 000 €	7 800,00 €
Au-delà de 100 001 €	8 700,00 €

TVA au taux légalement en vigueur de 20 %